



ANNEXE 1 DU RÉGLEMENT SPORTIF

RÉGLEMENT DE LA COUPE DU VAL D'OISE



Parallèlement à la coupe de France des Clubs, est mise en place une compétition dénommée:

COUPE DU VAL D'OISE DES CLUBS.

La participation à la coupe du Val d'Oise est gratuite.

Elle se déroulera sur les mêmes principes que la coupe de France.

Elle est réservée aux joueurs de catégorie PROMOTION.

Les joueurs d'un club éliminé de la coupe de France peuvent participer à la coupe du Val d'Oise.

La Coupe du Val d'Oise est ouverte à tous les clubs du département à l'exclusion de ceux qui ne participent pas au Championnat des Clubs Séniors.

La phase finale de la coupe du Val d'Oise est administrée par le comité.

L'organisation de la finale départementale sera confiée à un club qui aura participé aux coupes de France et du Val d'Oise, disposant de préférence d'un petit terrain le privant d'organiser de grands concours type qualificatifs ou championnats.

Il devra prévoir un repas le midi pour les participants Elle réunira les 4 clubs ½ finalistes sur une journée entière. A la demande des clubs, un tour supplémentaire sera organisé l'après midi pour l'attribution de la 3ème place.

Récompenses:

Un challenge sera attribué au club gagnant qui sera remis en jeu tous les ans.

Les premiers huit clubs finalistes recevront en fonction de leur classement une indemnité.

Le Directeur Sportif
Alain TONNIN

Le 08/11/2010
Modifié le 08/04/2011